

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/  
...168.../ F /2022-2023 RELATIF A LA FOURNITURE DES  
EQUIPEMENTS DES ANTENNES DE L'OFFICE BURUNDAIS  
DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION  
(OBUHA) (Relance)**

Date de publication : le 04/01/2023

Date d'ouverture : le 24/01/2023

**Art. 1. Objet**

L'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA) invite, par le présent appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des équipements des antennes de l'OBUHA. Le marché est constitué d'un seul lot.

**Art. 2. Autorité contractante et source de financement**

L'autorité contractante est l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA).

Le financement provient du Budget Général de l'Etat, exercice 2022-2023.

**Art. 3. Spécification du marché**

La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini par la loi n° 1/04 du 29 Janvier 2018 portant modification de la loi N° 1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi. Le marché est constitué de deux lots composés comme indiqué dans l'article premier.

**Art. 4. Condition de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel et ou en groupement) et possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

**Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29 Janvier 2018 portant modification de la loi N° 1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics.**

**Art.5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7h30 à 15h45 min, heure locale à l'ex building de Finance N° 502, dans le

